

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *4953* Société : *RAM*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *EL HELLIC HOUSSEINE*

Date de naissance : *01.01.1961*

Adresse : *LES CHABAB ZONE D EMM 3 APP 11*

Aïn Sefra

Tél. : *066 130 2886* Total des frais engagés : *1453,6* Dhs

Cachet du médecin :

Date de consultation : *20/05/2023*

Nom et prénom du malade : *BOUAGAO HAFID* Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *ALD*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

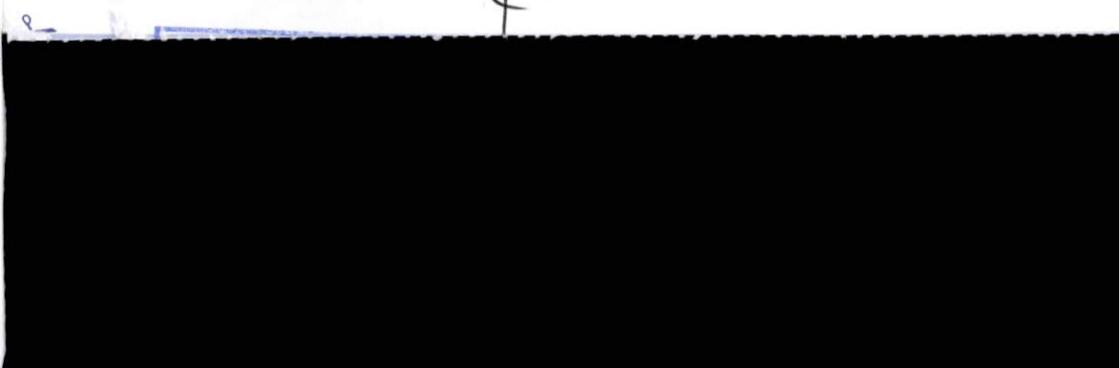
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CSA* Le : *20/05/2023*

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/05/23	CT		6	
20/05/23	CS		300	

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMA CIE AHNJA Ain Sebaa CASABLANCA INPE 0920072 TEL: 05 22 73</i>	20/05/23	593.62

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	17/5/23	B100	560,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Lamiaa HALLAB

Spécialité en Endocrinologie, Diabétologie
Nutrition et Maladies Métaboliques
Diabète, Pompes à insuline, CGMS, Thyroïde, Hypophyse
Surrénales, Retard de Croissance, Retard Pubertaire....
Echographie Thyroïdienne et Générale
Nutrition et prise en Charge de l'Obésité



الدكتورة لمياء حلاب

الخصائص في علم الغدد الصماء
أمراض السكري، التغذية و أمراض الأيض
السكري مضخة الأنسولين، الغدة الدرقية، الغدة النخامية
الغدة الكظرية، تأخر النمو، الولوغ المتأخر.....
الغد من بالص

التغذية و علاج السمنة
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
Andalous III, Jasmine office 3
N1, 1er étage, Route de Bouskoura, Casablanca
Tél: 0522 75 62 60 08 81
25 Février 2023
17/02/23

M

Mme BOUGAJDI Hafida

- HbA1c
- GAJ
- CT HDL LDL TG
- Uree
- Creatinine
- Acide urique

Laboratoire d'Analyses Médicales
Dr. B. BOUGAJDI
LABO-FAR
N1, Rue 2, Amal 3, Sidi Boughsif Casablanca
Tél: 0522 75 62 60 08 81

Dr. LAMIAA HALLAB
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
Andalous III, Jasmine office 3
N1, 1er étage, Route de Bouskoura, Casablanca
Tél: 0522 75 62 60 08 81

تاريخ الفحص غير قابل للتغيير

Sur Rendez-vous
بالموعد

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LABOFAR

91 Rue N° 2, Amal 3, Sidi Bernoussi, 20600 Casablanca
Tél. : 05 22 75 62 85 - GSM : 06 55 67 08 43

Sans rendez-vous du Lundi au Vendredi : 08h00 - 18h00
et Samedi : 8h00 - 13h00

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.labofar.ma



FACTURE N° : 230500388

Mme BOUGAJDI (Ep CHELLIQ) Hafida
Référence : 23050689

Date de l'examen : 17-05-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
B100	Acide urique sanguin	B30	B
B106	Cholestérol total	B30	B
B108	Cholestérol HDL	B50	B
B109	Cholestérol LDL	B50	B
B111	Créatinine	B30	B
B118	Glycémie	B30	B
B119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
B134	Triglycérides	B50	B
B135	Urée	B30	B

Total des B : 400

TOTAL DOSSIER : 560.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent soixante dirhams

*Laboratoire d'Analyses médicales
LABOFAR
Dr BENNANI Mouhssine
91, Rue 2, Amal 3, Sidi Bernoussi, Casablanca
Tél. : 05 22 75 62 85 - GSM : 06 55 67 08 43*

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LABOFAR

BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE -
BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Tél. : 05 22 75 62 85 - Fax : 05 22 75 62 86

Sans rendez-vous du Lundi au Vendredi : 08h00 - 18h00
et Samedi : 8h00 - 13h00

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.biodiag.ma/labofarb

Référence : 23050689

Mme BOUGAJDI (Ep CHELLIQ) Hafida

23-02-2023

6.40

Hémoglobine glyquée (HbA1c) 6.40 %
(Biorad D 10)

Valeurs de référence :

Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.

Sujet diabétique équilibré type 2 : objectif ciblé autour de 6,50 %.

Sujet diabétique équilibré type 1 : objectif ciblé autour de 7 %

Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.

Cholestérol total
(ARCHITECT Ci 4100)

28-11-2022
2.53 g/l
6.54 mmol/L
(<2.00)
(<5.17) 1.37

Triglycérides
(ARCHITECT Ci 4100)

28-11-2022
2.65 g/L
3.02 mmol/L
(0.35-1.50)
(0.40-1.71) 1.24

HDL-Cholestérol
(Architect Ci4100)

28-11-2022
0.48 g/L
1.24 mmol/L
(>0.50)
(>1.29) 0.46

LDL-Cholestérol

(Calculé selon la formule de Friedwald)

28-11-2022
1.52 g/L
3.93 mmol/L
(<1.60)
(<4.14) 0.66

Demande validée biologiquement par : Dr. M.BENNANI

LABOFAR
Dr. BENNANI Mohammed
95, Rue 2, Avenue 5 - 1000 Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 75 62 86 - 06 21 33 81 47

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES LABOFAR

BIOCHIMIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE -
BACTÉRIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE

Tél. : 05 22 75 62 85 - GSM : 06 55 67 08 43

Sans rendez-vous du Lundi au Vendredi : 08h00 - 18h00
et Samedi : 8h00 - 13h00

Dr BENNANI Mohammed Mouhssine
www.labofar.ma



Code Patient 18010758
Edition : 17-05-2023 à 14:03

Mme BOUGAJDI (Ep CHELLIQ) Hafida

Né(e) le : 05-12-1961 (61 ans - F)

Référence : 23050689

Médecin : Dr HALLAB LAMIAA

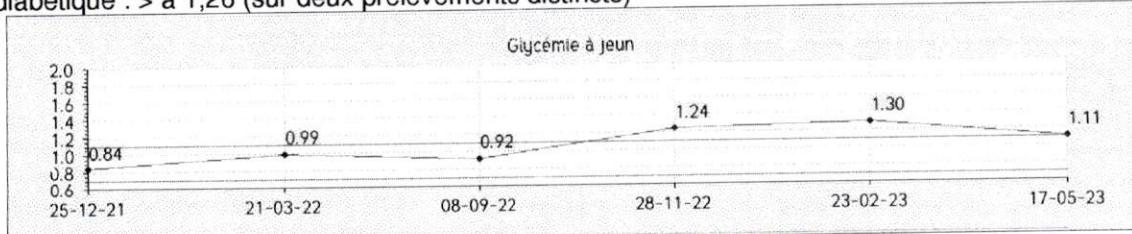
Prélèvement du : 17-05-2023 à 08:46

BIOCHIMIE SANGUINE

			23-02-2023
Acide Urique (ARCHITECT CI 4100)	66 mg/L 0.39 mmol/L	(25-60) (0.15-0.36)	66
Urée (ARCHITECT Ci 4100)	0.29 g/L 4.83 mmol/L	(0.10-0.50) (1.67-8.33)	0.29
Créatinine (ARCHITECT Ci 4100)	7.6 mg/L 66.9 μmol/L	(<13.0) (<114.4)	7.8
Glycémie à jeun (ARCHITECT Ci 4100)	1.11 g/L 6.16 mmol/L	(0.70-1.10) (3.89-6.11)	1.30

Consensus :

- Taux normal : de 0,60 à 1,10 g/L
- Diminution de la tolérance au glucose : de 1,10 à 1,26 g/L
- Sujet diabétique : > à 1,26 (sur deux prélèvements distincts)



Laboratoire d'Analyses Médicales
LABOFAR
Dr. BENNANI Mohammed
95, Rue 3, Anfa 3 - 1000 Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 75 62 85 / 06 23 33 81 47